



## RÈGLEMENTS 2022



**BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE  
LE JARDIN DES MOTS  
DE SAINT-URBAIN**

### CONDITIONS D'ABONNEMENT :

L'inscription à la bibliothèque est **gratuite**. Les services de la bibliothèque sont offerts aux résidents permanents de la municipalité ainsi qu'aux résidents saisonniers. Pour obtenir une carte d'abonnement, il faut présenter une pièce d'identité avec une preuve reconnue d'adresse. Chaque abonné est responsable de sa carte de membre remise à son adhésion. Il doit la signer et **obligatoirement** la présenter à chaque visite. \*\*\* Un des parents doit être présent lors de l'adhésion de leur enfant de 13 ans et moins, afin de signer leur carte de membre.

### POLITIQUE DE PRÊT :

#### Emprunts réguliers :

Chaque abonné adulte peut emprunter à la fois 5 volumes et 3 périodiques (revues). Chaque abonné de la section jeunesse peut emprunter à la fois 3 volumes et 3 DVD. Le prêt est pour une durée de 3 semaines, avec possibilité de renouveler 2 fois, si le document n'est pas déjà réservé par un autre abonné.

### Réservation :

L'abonné peut réserver seulement un document qui est déjà en circulation.

### Prêt entre bibliothèque (PEB) :

La bibliothèque peut obtenir du Réseau BIBLIO CNCA tout volume demandé par un abonné si celui-ci n'est pas déjà à la bibliothèque.

### Retards et pertes d'articles :

Une amende de 0,10\$ par document par jour ouvrable sera exigée pour frais de retard. Lorsqu'un montant maximum de 2,00\$ est atteint on ne peut emprunter d'autres livres (perte du privilège d'emprunter) tant et aussi longtemps que le montant n'a pas été acquitté. Le plafond de l'amende par document est de 5.00\$ enfants et 10.00\$ adultes. Si un article n'est pas retrouvé, on devra en payer le coût (voir section suivante).

### PARTICULARITÉS :

#### Cartes, biens culturels perdus ou brisés :

Les abonnés sont **entièrement** responsables des biens empruntés. Les biens perdus ou endommagés seront **facturés** à leur valeur de remplacement à l'abonné (ou à ses parents dans le cas des membres mineurs). Lorsque la facture sera acquittée, l'abonné retrouvera son droit d'emprunt. L'abonné devra défrayer 2,00\$ pour remplacer sa carte d'adhésion perdue ou endommagée.

#### Civisme :

Il est demandé aux usagers de ne pas troubler l'ordre et le calme. Le respect entre les membres et envers les bénévoles est de mise, et aucun débordement ne sera toléré.

#### Le comité des bénévoles :

Il est à noter que lors d'une tempête de neige, nous vous invitons à téléphoner pour confirmer l'ouverture de la bibliothèque au numéro 418-639-2200. Une absence de réponse signifie que c'est fermé.

### HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

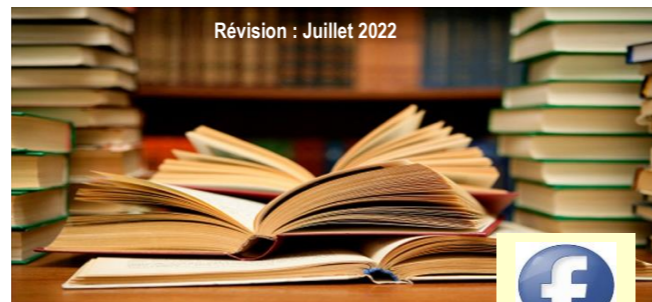
<b>Horaire régulier – Septembre à mi-juin :</b>	
Dimanche.....	13h00 à 15h30
Mardi.....	18h30 à 20h00
Judi.....	18h30 à 20h00
<b>Horaire d'été – Mi-juin à août :</b>	
Mercredi.....	13h00 à 15h30
Judi.....	18h30 à 20h00



**Bienvenue à votre bibliothèque  
et bonne lecture!**

**Courriel :** bibliosturbain@gmail.com

**Site web :** [www.mabibliotheque.ca/saint-urbain](http://www.mabibliotheque.ca/saint-urbain)  
**La bibliothèque à la portée de tout le monde!**



Révision : Juillet 2022



**Suivez-nous sur "Le jardin des mots"**



## RÈGLEMENTS 2022



**BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE  
LE JARDIN DES MOTS  
DE SAINT-URBAIN**

### CONDITIONS D'ABONNEMENT :

L'inscription à la bibliothèque est **gratuite**. Les services de la bibliothèque sont offerts aux résidents permanents de la municipalité ainsi qu'aux résidents saisonniers. Pour obtenir une carte d'abonnement, il faut présenter une pièce d'identité avec une preuve reconnue d'adresse. Chaque abonné est responsable de sa carte de membre remise à son adhésion. Il doit la signer et **obligatoirement** la présenter à chaque visite. \*\*\* Un des parents doit être présent lors de l'adhésion de leur enfant de 13 ans et moins, afin de signer leur carte de membre.

### POLITIQUE DE PRÊT :

#### Emprunts réguliers :

Chaque abonné adulte peut emprunter à la fois 5 volumes et 3 périodiques (revues). Chaque abonné de la section jeunesse peut emprunter à la fois 3 volumes et 3 DVD. Le prêt est pour une durée de 3 semaines, avec possibilité de renouveler 2 fois, si le document n'est pas déjà réservé par un autre abonné.

### Réservation :

L'abonné peut réserver seulement un document qui est déjà en circulation.

### Prêt entre bibliothèque (PEB) :

La bibliothèque peut obtenir du Réseau BIBLIO CNCA tout volume demandé par un abonné si celui-ci n'est pas déjà à la bibliothèque.

### Retards et pertes d'articles :

Une amende de 0,10\$ par document par jour ouvrable sera exigée pour frais de retard. Lorsqu'un montant maximum de 2,00\$ est atteint on ne peut emprunter d'autres livres (perte du privilège d'emprunter) tant et aussi longtemps que le montant n'a pas été acquitté. Le plafond de l'amende par document est de 5.00\$ enfants et 10.00\$ adultes. Si un article n'est pas retrouvé, on devra en payer le coût (voir section suivante).

### PARTICULARITÉS :

#### Cartes, biens culturels perdus ou brisés :

Les abonnés sont **entièrement** responsables des biens empruntés. Les biens perdus ou endommagés seront **facturés** à leur valeur de remplacement à l'abonné (ou à ses parents dans le cas des membres mineurs). Lorsque la facture sera acquittée, l'abonné retrouvera son droit d'emprunt. L'abonné devra défrayer 2,00\$ pour remplacer sa carte d'adhésion perdue ou endommagée.

#### Civisme :

Il est demandé aux usagers de ne pas troubler l'ordre et le calme. Le respect entre les membres et envers les bénévoles est de mise, et aucun débordement ne sera toléré.

#### Le comité des bénévoles :

Il est à noter que lors d'une tempête de neige, nous vous invitons à téléphoner pour confirmer l'ouverture de la bibliothèque au numéro 418-639-2200. Une absence de réponse signifie que c'est fermé.

### HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

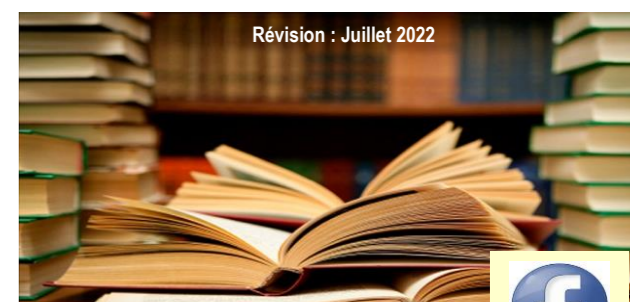
<b>Horaire régulier – Septembre à mi-juin :</b>	
Dimanche.....	13h00 à 15h30
Mardi.....	18h30 à 20h00
Judi.....	18h30 à 20h00
<b>Horaire d'été – Mi-juin à août :</b>	
Mercredi.....	13h00 à 15h30
Judi.....	18h30 à 20h00



**Bienvenue à votre bibliothèque  
et bonne lecture!**

**Courriel :** bibliosturbain@gmail.com

**Site web :** [www.mabibliotheque.ca/saint-urbain](http://www.mabibliotheque.ca/saint-urbain)  
**La bibliothèque à la portée de tout le monde!**



Révision : Juillet 2022



**Suivez-nous sur "Le jardin des mots"**